

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT DU 30 JANVIER 2017

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 janvier 2017.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20170130/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20170130/access.html>

Le 30 janvier 2017, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
- Actions de promotion menées par l'OP3FT,
- Adoption de la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2017,

- Protection des transcriptions du nom « Frogans » dans différentes langues,
- Publication par l'Opérateur du FCR d'une mise à jour du guide de démarrage pour les administrateurs de compte FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT**

Dans le prolongement de sa décision du 7 janvier 2016 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2016, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur des technologies de l'information et de la communication, l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) a publié l'étude de cas (*case study*) portant sur l'utilisation innovante du TLD .frogans.

Ce document, rédigé en anglais, a été publié par l'ICANN sur son site Web à l'URL suivante : <https://newgtlds.icann.org/en/announcements-and-media/case-studies/> ;

- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur des technologies de l'information et de la communication, l'OP3FT participera à la réunion ICANN 58, un évènement organisé par l'ICANN qui se tiendra à Copenhague (Danemark) du 11 au 16 mars 2017 ;
- Conformément aux objectifs annoncés lors de la *Frogans Technology Conference 8*, l'OP3FT a mis en place de nouvelles actions pour soutenir la stratégie de diffusion de la technologie Frogans en direction des développeurs et des créateurs de tutoriels. Parmi ces actions, il a été décidé de proposer à des organisateurs de conférences pour développeurs de faire des présentations de la technologie Frogans (PHP UK, Devovx US, Devovx FR, etc.).

## **ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE PROMOTION DE LA TECHNOLOGIE FROGANS POUR L'ANNÉE 2017**

L'équipe promotion propose une stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2017.

Conformément aux objectifs annoncés lors de la *Frogans Technology Conference 8*, cette stratégie s'articule autour des actions de promotion suivantes :

- la poursuite des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction : des professionnels du secteur de la propriété intellectuelle, des professionnels du secteur des technologies de l'information et de la communication et des entrepreneurs du secteur de l'Internet ;
- la mise en œuvre d'actions de promotion pour soutenir la stratégie de diffusion de la technologie Frogans en direction des développeurs et des créateurs de tutoriels ;
- les *Frogans Technology Conferences* vont devenir des événements annuels qui seront destinés en priorité à la communauté des développeurs ; la prochaine *Frogans Technology Conference* pourra être organisée dès lors que la version 3.0 de la spécification technique FSDL (Frogans Slide Description Language) et la version mobile de Frogans Player auront été finalisées et publiées.

Au vu de cette proposition, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter cette stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2017.

## **PROTECTION DES TRANSCRIPTIONS DU NOM « FROGANS » DANS DIFFÉRENTES LANGUES**

Dans le prolongement de sa décision du 19 mai 2014 de protéger les transcriptions du nom « Frogans » par des dépôts de marques dans les pays concernés, le Conseil d'administration décide de :

- déposer à titre de marque la transcription en hébreu du nom « Frogans » en Israël, par la voie nationale ;
- déposer à titre de marque la transcription en thaï du nom « Frogans » en Thaïlande, par la voie nationale ;
- déposer à titre de marque la transcription en grec du nom « Frogans » en Grèce, par la voie nationale.

Le Conseil d'administration décide de confier à l'équipe juridique le suivi de ces dépôts et la gestion des marques correspondantes.

## **PUBLICATION PAR L'OPÉRATEUR DU FCR D'UNE MISE À JOUR DU GUIDE DE DÉMARRAGE POUR LES ADMINISTRATEURS DE COMPTE FCR**

Le Conseil d'administration prend acte que l'Opérateur du FCR a publié une mise à jour du guide de démarrage pour les administrateurs de compte FCR.

Ce document, en anglais, fournit les informations nécessaires aux administrateurs de compte FCR pour commencer rapidement à utiliser l'interface HTML de la FCR API. La mise à jour porte sur des nouvelles fonctionnalités implémentées dans la FCR API.

Ce guide de démarrage pour les administrateurs de compte FCR est publié sur le site Web de l'Opérateur du FCR « fcr.frogans », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://fcr.frogans/fr/resources/fcraa-start/access.html>
- en anglais : <https://fcr.frogans/en/resources/fcraa-start/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h35.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864